



Monsieur Christian ESTROSI
Président de la Métropole Nice Côte
d'Azur
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE CEDEX 4

Nice, le 21 janvier 2019

Objet : Taxe Foncière Métropolitaine

Monsieur le Président,

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance des décisions que vous nous apportez par votre courrier du 17 novembre 2018.

Effectivement, nous n'avons pas vraiment apprécié que « le levier fiscal » activé en 2018, n'est en réalité intervenu, si l'on considère la date de la création de la Métropole, qu'avec un décalage de 6 ans.

Vous précisez que, ce retard prenait en compte le fait que l'économie française marquait le pas et qu'il aurait été « dangereux » de ponctionner le pouvoir d'achat des « citoyens ».

J'en conclus donc que désormais notre économie ira mieux.

Dans ce cas également, avouons que nous ne l'avons pas réellement perçu.

Vous évoquez en conclusions l'impact considérable des investissements de la Métropole, évidemment soutenus par la fiscalité, la valeur d'un logement de référence a ainsi progressé de 200.000 € en 2012 à 240.000 € à ce jour.

J'ose à peine anticiper le niveau de prix auquel nous serions parvenus avec un « levier fiscal » encore plus vigoureux, et à celui que nous ne manquerons pas d'atteindre dans les prochaines années suite à votre décision d'activer celui-ci à compter de 2018.

Nous ne manquerons pas de prendre le temps nécessaire pour l'expliquer à nos adhérents et autres petits propriétaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe SILVE